L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 30 MAI 1882.

SPECTACLES BALS, &c

CHEMIN DE FER DU

Fort Espagnol.

HOCH

—AU—

FORT ESPAGNOL,

—LE—

Cornettiste du Monde

UNE SEMAINE DE PLUS

Commençant le 28 Mai.

VOYEZ LES TABLEAUX.

Prix du trajet au Fort Espagnol—aller et retour—15 cents.

Les trains partiront de l'intersection des rues Canal et Basin, toutes les 30 minutes après 3 heures.

Tableau des départs.

DE LA VILLE.	DU LAC.
A 5:30 h. et à 6 h. A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures, puis toutes les 30 minutes. Dernier train à 9:30 P. M.	A 6 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., ensuite toutes les 30 minutes. Dernier train à 10:15 P. M.

DIMANCHES.

A 7 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 10 A. M., puis toutes les 30 minutes jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 30 minutes. Dernier train à 9:30 P. M.	A 8 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 10:40 A. M., puis toutes les 30 minutes jusqu'à 3 P. M. et ensuite toutes les 30 minutes. Dernier train à 10:15 P. M.

7 mai—4 m

WEST END,

AMUSEMENT.

Engagement Extraordinaire de

LEVY,

Reconnu comme sans rival par tout le monde musical, le public et la presse en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique.

Depuis plus de vingt ans il est le premier cornet du monde (Soliste) et il débutera positivement

LUNDI, 15 MAI.

Et jouera pendant deux semaines.

Les trains partiront toutes les 15 minutes à partir de 4 heures de l'après-midi pendant l'engagement de M. Levy. 14mai—14f

WEST END!

A la demande de milliers de nos abonnés, Dames et Messieurs, la Compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans s'est décidée à réengager M. LEVY pour une semaine de plus, commençant

LUNDI, 29 MAI,

et finissant

DIMANCHE, 4 JUIN.

LEVY!!

Reconnu par le monde musical entier, la presse et le public, en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique, être sans rival; et qui est le premier cornettiste du monde depuis plus de vingt ans, et qui le sera probablement encore pendant vingt ans de plus.

Les trains partiront toutes les quinze minutes à partir de 4 heures de l'après-midi, pendant l'engagement de M. LEVY. 28mai—7f

N. O. City Railroad Company.

NOUVEAU TABLEAU DU SERVICE DES TRAINS DU LAC

WEST END.

A partir de DIMANCHE, 30 avril, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

DE LA VILLE.	DU WEST END.
7..........a. m.	8..........a. m.
8..........a. m.	9..........a. m.
9..........a. m.	10..........a. m.
10..........a. m.	11..........a. m.
11..........a. m.	12..........m.
12..........m.	1..........p. m.
1..........p. m.	2..........p. m.
2..........p. m.	3:15
3..........p. m.	3:45

et ensuite toutes les 30 minutes jusqu'à 10..........p. m. et 11..........p. m.

LE DIMANCHE, comme il est dit ci-dessus, toutes les heures à partir de 3 p. m., et toutes les 15 minutes à partir de 10:15 p. m.

Des trains extra peuvent être retenus à toutes heures en s'adressant au Bureau, No 103 rue du Canal.

RAPPELEZ-LE-VOUS!—BILLET MENSUEL A $3.

F. WINTZ, Surintendant.

30avril—

Excursions sur le Lac.

Le jour et le soir!!

A l'arrivée du train de 5 heures du soir.

Tous les jours de West End à partir du 14 Mai, 1882.

Le rapide vapeur en fer,

HEROÏNE,

John Bourdeaux, capitaine, J. Kittredge, commis.

Fera le service en connection avec la compagnie du chemin de fer New Orleans City comme suit:

Les Lundis, Mardis, Jeudis et Samedis.

A MANDEVILLE.

Revenant les mêmes soirs.

Les Mercredis, Mercredis et Vendredis.

Grandes excursions au clair de la lune d'une durée de trois à quatre heures.

Tous les Dimanches, deux grandes Excursions

A MANDEVILLE.

Partant de West End à l'arrivée du train de 9 heures A. M. et de celui de 5 heures du soir, revenant le même soir.

Prix de la traversée.....................50 cents.

Restaurant et rafraîchissements à bord du bateau aux prix de la ville.

L'Héroïne peut se louer pour des excursions particulières et des pique-niques. Pour plus de renseignements s'adresser au No. 33 de la rue Carondelet.

W. G. COYLE, Agent.

13mai—

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aimé, Vve	Daniel Charles, Marie, François
Armandet, Laurent	Darthenay, Jean
Aved, V	Ducos, Jean
Ancelme Antonio	Ducos, Marcel
Augustin	[illegible], Jean
Bernard, Jean Baptiste	Garing Joseph
Bock, Auguste	Grangerard, Fernand Auguste
Bollard, Alphonse	
Bordes, Paul	
Boyer Jacques	Guérard, Dme Vve
Buisson, François et Bernard	[illegible], Cirille
	[illegible], Alphonse
Cadet Paul	[illegible], Pierre
Canal, Mme	[illegible], Charles Emile
Cayard Pierre	Hubert, Chas Félix
Chevalier, Antoine	Herbeau, Jean Marie
Claus, Ferdinand	Palladier, Henry
Constans Dominique de	Parrot Antoine
Constantine	Pascal Chas Auguste
Dalmas, Pierre	Rousselet Dlle dite
Damaso Maria	Marie
Dolbo, Pierre	Sabatier, Vve Pierre
Dubos Ju Bte, dit Pérès	Sandier & Cie
Durand, Jean dit Léonet	Thiery, Vve Agne
Dux, Jacques	Vigné Marie
	Vincent Victor.

Nouvelle-Orléans, le 1er mai 1882.

Le Consul de France,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

mai—

ABT. CARRIERE, E. A. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 2½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 161 [illegible] Visible à toute heure. Exerçant depuis 25 ans, elle se recommande au p[illegible] 16 déc—1 an

QUELQUES MOTS AU SUJET DE PIANOS.

Bien peu de personnes savent les pianos qu'il faut acheter. Un grand nombre disent qu'elles préfèrent un piano importé parce que leurs mères et leurs grand'mères en avaient. Ce qui, il y a cent ans, était considéré un beau piano, serait, aujourd'hui, nommé une boite en fer-blanc; ce qui plaisait à nos ancêtres, ne conviendrait pas à nos filles. La musique, plus que tous les autres arts, est progressive, et la différence qu'il y a entre l'épinette sur laquelle entendait Mozart, et même Beethoven, est—comparativement à un piano-concert, le Chickering de nos jours par exemple,—aussi grande que celle entre un wagon-poste de nos aïeux et un char-palais Pullman d'aujourd'hui. Tandis que les fabricants européens s'en tiennent à leurs anciennes formes et échelles, les fabricants américains font des améliorations d'année en année. Les pianos américains seuls ont été améliorés et ont atteint un état de perfection qui ne peut être excellé. Les Américains obtiennent la durée par leurs plaques et leurs barres en fer, l'intensité du son par le diamètre de leurs cordes, la légèreté de touche par un mécanisme d'action, la vibration par l'agrandissement de la table d'harmonie. Si un piano a un mérite quelconque, les fabricants américains l'adoptent. Il n'y a pas de patente ni de droit de reproduction sur leurs instruments. Prenez, par exemple, les pianos Chickering de nos jours, et comparez-les avec tous ceux faits depuis cinquante ou soixante ans; ce progrès est très facilement démontré. De même, les pianos Mathushek ont des mérites patentés que nul autre piano ne possède. La table des marteaux est de fer, les trous sont entourés d'érable et les marteaux sont insérés dans l'érable, ce qui leur donne la solidité du fer, et les garde dans le ton quatre fois de plus que nombre d'autres pianos. Donc, il n'est pas engageant pour le public d'acheter des pianos français sur lesquels le gouvernement reçoit environ $100.00 de droits, si un piano à meilleur son, à meilleur apparence et plus durable peut s'acheter a $100.00 de moins. Je n'ai aucun préjugé contre les fabriques étrangères, et j'ai, moi-même, vendu un grand nombre de pianos importés, mais c'est à l'époque où les fabricants américains ne faisaient que des pianos carrés. Depuis que je suis dans les affaires, j'ai toujours cherché à n'avoir que de bons pianos et à les vendre à aussi bas prix que possible. En n'ayant que de bons pianos de première classe, je me suis fait une clientèle, citant avec orgueil les mille familles que j'ai pourvues de musique.

Respectueusement,

PHILIP WERLEIN,

135 rue du Canal.

M. et Mme Elie sont attachés au magasin.

Pianos Pleyel

FABRIQUÉS PAR

PLEYEL, WOLFF & CIE.,

DE PARIS.

Vendus exclusivement par

Louis Grunewald

127 RUE DU CANAL ET 18 RUE BARONNE.

Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils ont prouvé qu'ils étaient les plus durables, les plus économiques et les favoris de tous les pianistes ainsi que de tous ceux qui apprécient les mérites réels d'un instrument de premier ordre.

Les véritables Pianos Pleyel sont importés exclusivement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux Etats-Unis.

Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles.

Nouveaux arrivages par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-mêmes.

LOUIS GRUNEWALD,

127 CANAL et 18 BARONNE.

21 sept—1an

S. N.

PIKE'S

Magnolia

WHISKEY

Cincinnati

OHIO.

LE CACHET, CI-DESSUS EST LA MARQUE DE VERITABLE ET GENUINE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

distillé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires. [illegible] MARQUE [illegible] vendent à la Nlle-Orléans.

déc 25—1 an

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.

Horlogers, bijoutiers.

51 rue Royale

Coin Bienville,

Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE

ET MONTURES DE

DIAMANTS.

DIAMANTS.

Tout genre de bijouterie [illegible]

[illegible]—1an MaVD

Avis aux Contribuables.

Bureau No 72, rue de Chartres.

Le soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les licences d'Etat à un escompte libéral.

JOHN T. DUFOUR,

No 72 Chartres.

Ague Cure

Est un tonique purement végétal amer et puissant, et qui est garanti comme un remède prompt et certain pour la fièvre chaude, les frissons, fièvre intermittente, fièvre rémittente, Dumb Ague, fièvre bilieuse et périodique, et tous désordres d'infection. Dans les districts infectés, le pouls rapide, la langue chargée, la soif, la lassitude, la perte de l'appétit, les douleurs dans le dos et les reins, et le refroidissement de l'épine dorsale et des extrémités, sont seulement les avant-coureurs de symptômes plus sévères qui se terminent dans un paroxysme de fièvre, auquel succèdent une forte fièvre et une abondante transpiration.

C'est un fait surprenant que la quinine, l'arsenic et d'autres poisons minéraux forment la base de la plupart des préparations contre la fièvre, SPÉCIFIQUES, SIROPS ET TONIQUES. Les préparations faites avec ces poisons minéraux, bien qu'elles soient agréables au goût et qu'elles puissent faire cesser le frisson, ne guérissent pas. Elles laissent le mal et leur drogue empoisonnée dans le système, produisant le QUININISME, les étourdissements, le bourdonnement dans les oreilles, les maux de tête, le vertige et d'autres désordres plus formidables que le mal qu'ils devaient guérir. L'AYER AGUE CURE extirpe radicalement du système et guérit [illegible] les cas les plus dangereux. Il ne contient pas de quinine, de minéraux, ni quoique ce soit qui puisse affecter le plus délicat malade; et son excellence supérieure, en sus de la certitude de son efficacité, consiste à laisser le système aussi libre qu'avant l'attaque.

Pour les MALADIES DE FOIE, l'Ayer Ague Cure par une action directe sur le foie et l'appareil biliaire, chasse les poisons qui produisent ces maladies et stimule le système auquel il rend la vigueur et la santé.

Nous le garantissons s'il est pris suivant l'instruction.

PRÉPARÉ PAR

Dr J. C. AYER & Co.,

Chimistes analytiques et pratiques,

LOWELL, MASS.

Vendu chez les droguistes partout.

27 mai—

SPÉCIALITÉS

—DE—

GODCHAUX.

VETEMENTS

—DE—

Toilette et de Bureau,

En Serges simples et Diagonales bleues et noires de la dernière coupe.

Costumes élégants et de fantaisie, garnis de soie, [illegible] et redingotes des dernières nuances. Costumes noirs bien faits—[illegible] et redingotes.

Nos Chemises Cosmopolitaines,

LOT C. 5,

A $1—Devants de toile de 18 pouces, les meilleurs d'été aux prix où elles se vendent.

LEON GODCHAUX,

51 et 53 rue du Canal.

14 mai—MJD

A. MONTELEONE.

La grande fabrique de souliers "Tiger."

Rue Royale 90, au coin de la rue Conti.

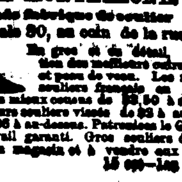

En gros et en détail. Importation des meilleurs cuirs français et peaux de veau. Les meilleurs souliers français pour dames en veau et les mieux cousus de $2.50 à au-dessus. Les meilleurs souliers vissés de $3 à au-dessus. Bottes de $6 à au-dessus. Patronisez le Grand Tiger. Travail garanti. Gros souliers de buffle toujours en magasin et à vendre aux plus bas prix.

15 oct—1an DMJ

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

—DE—

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

DONNERA

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 13 JUIN 1882.

Un Promenade-Concert

Durant lequel il sera fait un

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres ont lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

MARDI, 13 JUIN 1882,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de.....	20,000..	20,000
2 Lots de.....	10,000..	20,000
4 Lots de.....	5,000..	20,000
20 Lots de.....	1,000..	20,000
50 Lots de.....	500..	25,000
100 Lots de.....	300..	30,000
200 Lots de.....	200..	40,000
600 Lots de.....	100..	60,000
10000 Lots de.....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 est...	30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 est...	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 est...	7,500
11,279 Lots s'élevant à........	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane, S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Enregistrez vos lettres chargées ou expédiez par l'Express.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

John Henderson Jr vs Madame Elisabeth Behan et autres, la veuve et les héritiers de Richard Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5815.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro dix, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, St Andrew, Chippewa et Annunciation (anciennement rue Jersey), sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, architecte et assistant voyer de ville, le 24ème jour de juin 1867 et déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan A; le dit terrain mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante-neuf pieds et trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond adjacent au terrain numéro neuf, au pied américain, conformément au dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu Richard Behan par achat de John Kaiser et autres conformément à un acte passé par devant J. F. Coffey, notaire, le 27 juillet 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 avril—28..mai 5,12,19,26 30

Alexandre Thénet vs veuve L. Bujac et W. Bujac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5728—Transféré à ce dossier de la ci-devant Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, où le procès était désigné par le No 9666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 31 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La part indivise de veuve Léopold Bujac étant six douzièmes ou une moitié, et la part indivise de William Bujac, étant deux douzièmes ou un sixième, faisant pour les deux conjointement une part de [illegible] dans la propriété ci-après décrite.

Cinquante actions, toutes payées, de cent piastres chacune du fond capital du Levee Steam Cotton Press Company étant sous le nom de L. Bujac conformément au certificat No 1186 de la dite compagnie en date du 15 mai 1860.

Le certificat pour la totalité des ci-dessus cinquante actions est maintenant déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

30 mai—20 24 27 30

Mme Antonia DeBouchel, épouse de W. A. Kowalski, vs son mari, No 1466.

Mme Antonia DeBouchel, épouse de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 6145.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Mira, St-Pierre et la Prairie [illegible], désigné par le numéro [illegible] trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisé en lots sur un plan de [illegible] Bringier, anciennement voyer, en date du [illegible] juillet 1834 et déposé en l'étude de L. Ferrand, anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et onze lignes [illegible] cent trente-huit [illegible] plan, cent treize pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro quarante sur le dit plan et trente-et-un pieds deux pouces et une ligne de largeur dans le fond, pied français, et qui le divise de la propriété de madame Vve Pontalba. Cette propriété a été achetée par la défenderesse dans cette affaire de [illegible] DeBouchel, par acte passé pardevant O. M. Ramson, anciennement notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

avril—27 mai 4 11 18 25 30

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Miguel Pirès, décédé, et Mme Miguel Pirès, exécutrice testamentaire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 5045.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro onze sur un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant arpenteur, en date du vingt-et-unième jour de mai dix-huit cent trente-et-un, et déposé en l'étude de Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, conformément à un acte en date du troisième jour de juin de la même année.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Levée, entre les rues Champs Elysées et la rue Marigny, sur une profondeur de [illegible] pieds. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Ensemble avec soixante-deux (62) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à cinquante-huit (58) actions.

Acquis par feu Miguel Pirès par achat de Barthelemew Guguste, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 30 décembre 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'actions pour la somme de Trois Cents Piastres dû le 1er jour de décembre 1883, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités et obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et son billet d'action sera identifié avec deux actes d'hypothèque par B. Guguste et sa femme à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 25 septembre 1854 et 10 juin 1867 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 mai—9.16.23.30—6 10 juin

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Frederick Falkenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5868.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bagatelle, Craps, St Antoine et Amour, mesurant vingt-huit pieds six pouces de façade rue Bagatelle sur quatre-vingt-quinze pieds cinq pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par J. A. Celles, en date du 10 mars 1864, déposé pour être annexé au bureau de Alphonse Barnett, notaire en cette ville. Ensemble avec soixante-trois actions maintenant réduites à cinquante-neuf actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées. Acquis par le défendeur de Louis C. Nick, selon un acte pardevant John L. Lacoste, notaire, le 26 mai 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour une somme de deux cent trois dollars dû le 1er mars 1883, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Il devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet-action souscrit doit être identifié avec l'acte d'hypothèque de F. [illegible] et épouse à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant Théo. Seghers, notaire, le 20 août 1836, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23 mai—30,6,13,20,24.

W. T. Richards vs. Mme Mary Ann Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,842.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessus décrites, à savoir:

Un certain terrain, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Dryades, Melpomène et Thalie, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et désigné par le numéro 2, sur un plan dressé par T. O. Stark, notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, T. O. Stark. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquise par achat de Mme Camille Arnault, veuve George A. Waggaman, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Stark, en date du 21 novembre 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

2 mai—2 9 16 23 30 3 juin

Mme Elizabeth Meyers vs. Charles Weil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5453.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Clara et Martin, désignés par les Nos 10 et 11 du dit îlet et mesurant comme suit: Le lot No 10, trente-trois pieds un pouce de face à la rue Deuxième, sur une profondeur et face à la rue Martin de cent vingt-six pieds six pouces, étant l'encoignure des susdites rues. Le lot No 11 tenant au lot No 10 et mesurant trente-deux pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent vingt-six pieds six pouces, entre lignes parallèles, conformément à un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 28 avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., qui y appartiennent; étant la même propriété que le présent défendeur a hypothéquée pour garantir le billet en litige dans cette affaire.

Acquise par le défendeur par achat de Frank H. Goelet, conformément à un acte passé pardevant P. J. Kraemer, notaire, le 26 juin 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 mai—3 9 16 23 30 juin 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Michael McEnany vs. Paul Tricou et S. D. Moody.

DEUXIEME COUR DE CITÉ pour la paroisse d'Orléans, No 1894.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Paul Tricou, étant la moitié d'intérêt indivis dans la propriété d'un certain lot de machines, consistant en bouilloire, machine à vapeur, machine de [illegible], poulies, moulins, etc., le tout étant un moulin à faire du maïs et gru, contenu dans la bâtisse désignée par les Nos 178, 180 et 182 South Peters, dans cette ville, y compris tous les effets mobiliers qui s'y trouvent, à l'exception de deux balances.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée à l'encan étant la seconde et la dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et solvable garantie, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire de l'adjudication et payer comptant le montant des frais d'impression, du shérif et des honoraires du greffier, savoir, environ cent vingt-cinq piastres.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 mai—30,3,7,10 juin

James Connors vs Thomas F. Cullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5842.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 31 borné par les rues Amour, Espagne, Bons-Enfants et Poète, et désigné par le No 1 sur un plan déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire, fait par A. D'Hémécourt, voyer, le premier mai 1811, et mesurant 32 pieds de face à la rue Poète sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces. Le dit lot est formé de la partie du fond du lot No 351, et une moitié du lot No 350.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur par achat de George Young Bright, par acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 10 avril 1873, livre des transferts No 100, folio 713.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2mai—2 9 16 23 30 juin 3

Banque des Citoyens de la Louisiane, vs John Hennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5924.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julia, et Commerce, désigné par le numéro cinq, sur un plan dressé par William T. Thompson, le deuxième jour de janvier 1845, le dit terrain mesure en pied américain [illegible] pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de [illegible] pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et soixante-trois pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne du fond. Ensemble avec un magasin en briques et les améliorations qui s'y trouvent. Ensemble avec quatre-vingt-deux (82) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à soixante-dix-sept (77) actions qui y sont attachées.

Acquis par le défendeur par achat de S. Brook et [illegible] légataires de R. D. Shepard, conformément à un acte passé pardevant A. Boudousquié, notaire, le 26 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre cent dix piastres payable le 1er janvier 1883, renouvelable conformément à une stipulation de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant, l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et son billet d'action sera identifié avec l'acte hypothécaire par F. Labatut à la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Chas. Boudousquié, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 7 juillet 1848, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

mai—9 16 23 30—juin 6 10.

Mme Elizabeth Meyers, veuve de Charles A. Meyers vs. Mme Jane G. [illegible], individuellement, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5484.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Baronne, Girod et Julia, désigné par le numéro [illegible] sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 15 février 1843, annexé à un acte de partage, passé devant D. J. Richards, anciennement notaire en cette ville; le dit terrain mesure en pied anglais vingt trois pieds [illegible] pouces et six lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent soixante dix pieds [illegible] pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Acquis de Herman Lee le 26 juin 1880, titre enregistré au bureau de transfert livre 112, folio 394.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

26 mai—26 30, 6 13 20 24

VENTES PAR LE CONSTABLE

John McGinty contre Mlle A. E. Finney.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3067.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. R. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai aux enchères publiques, au No 618 rue Magazine, LUNDI, 5 juin, 1882, à 10 heures du matin, les effets et objets décrits ci-après, savoir:

LE CONTENU DU MAGASIN No 618 rue Magazine consistant en Livres de prières, Tableaux, Cadres, Fantaisies, Comptoirs, Etagères, etc., etc. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus avec le numéro mentionné plus haut.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

25 mai—25, 26 30 mai—4 juin

Avis aux créanciers.

Philip S. [illegible] vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4749—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles Palfrey, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

25 mai—26, 30 3&4 juin

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6106—Division C—Attendu que David Cohn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu Joseph Cohn, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 mai—21,26,30

Succession de Thomas Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6160—Division—. Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Thomas Henderson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 mai—26 1,6 juin

Succession de C. W. Kuhlender.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4469—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24mai—24 28 2 juin

Succession de Michel Hellinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division E, No. 2870.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par M. Halbritter, exécuteur testamentaire du défunt, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau, et le dit exécuteur déchargé en conséquence.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24mai—24 28 juin2

Succession de George E. Shepard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6111—Division C—Attendu que W. C. Shepard a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George E. Shepard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27mai—27,31—4juin

Succession de Sarah F. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5882—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Samuel M. C. Lawrence et E. Evariste Moise, exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK Greffier.

23mai—23,27,1 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

M. M. Bierhorst vs James E. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6025.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 Juin 1882 à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Dryades et Baronne, désignés par les lettres A, B, C, et D, sur un plan dressé par L. H. Pilié voyer, en date du 19 février 1873, et annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 27me jour du même mois et de la même année, lesquels lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Le lot A, a quarante-six pieds huit pouces de face à la rue Dryades, vingt-quatre pieds de profondeur et de face à une allée marquée sur le dit plan comme allée No 1, quarante-six pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot B, et vingt-quatre pieds de largeur dans le fond, sur une ligne parallèle à la rue Première. Les lots B, C, et D, ont chacun vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la dite allée No 1, sur une profondeur de quarante-six pieds huit pouces entre lignes parallèles, au pied américain, ensemble avec l'usage en commun avec tous les lots qui y touchent, de la dite allée No 1.

Les lots de terre ci-dessus décrits ont été achetés par le dit James E. Quinn par achat de Joseph Raymond, conformément à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 14me jour d'avril 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12mai—12 19 26—2 9 13 juin.

Pierre Beret vs Jean Barres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5821.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 13 juin 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

La moitié indivise d'un lot de terre, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses qui s'y trouvent et des dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Prieur et Roman sur un plan dressé par Gereux et Castaing, en date du 22 décembre 1850, déposé dans le bureau du shérif de cette paroisse; le dit lot mesure, conformément au dit plan, trente-quatre pieds une ligne de face à la rue Orléans, sur soixante pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur. Appartenant au défendeur dans cette affaire par achat de F. Scharp, conformément à un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire, le 16 mai 1867.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le même district et dans l'îlet, borné par les rues Orléans, Prieur, Ste-Anne et Roman, mesurant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue Orléans, sur soixante-et-onze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan annexé à un acte d'achat qui est mentionné ci-après, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Appartenant au défendeur dans cette affaire par achat des héritiers de François Léon conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire, le 14 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

12mai—12 19 26 juin 2 9 13

Joseph Albrecht vs C. C. Antoine et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2199.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Rees, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, et désigné par le No 27 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 23 août 1850, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied américain, trente pieds rue Bolivar, sur cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété a été acquise par Charles Rees, défendeur, par achat de James Lewis, par acte pardevant Michael Gernon, notaire, le 4 mai 1866.

2° Un autre terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet touchant à la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No 26, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 23 août 1850, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville. Le dit lot mesure au pied américain trente pieds sur la rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt pieds [illegible] pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le dit Charles Rees par achat de Geo. Lanaux, par acte passé pardevant M. Gernon, notaire, le 30 août 1851.

3° Et le droit de racheter la susdite propriété vendue pour taxe de ville et adjugée par le Shérif Civil à Joseph Albrecht, le 10 octobre 1881, pour la somme de $600, dans l'affaire de la Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Charles Rees, Nos 4607, 4604, 4606 du dossier du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25mai 25—juin 1,8,15,22,27.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Wm Lahman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5894.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Marigny, Mandeville et le fleuve, mesurant 21 pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Vieille-Levée, la même façade au fleuve et soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques à trois étages, No 6 rue Vieille-Levée, tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Ensemble avec cinquante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à quarante-sept actions.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent cinquante piastres échéant le 1er janvier 1883 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Mme W. C. C. Claiborne à la Banque des Citoyens de la Louisiane par acte en date du 11 octobre 1853 pardevant A. Boudousquié, notaire, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17mai—24 31 juin 7 14 17

John G. Ryan vs. John Brehan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5580.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 20 juin 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk ou Delord, Julia, Philippa ou Dryades et Baronne, et désigné comme le lot No soixante-deux, sur un plan dressé par E. Delafield, voyer, en date du 8 mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Philippa ou Dryades, sur une profondeur de à peu près cent cinquante pieds sur la ligne du côté plus près de la rue Delord, d'à peu près cent quarante-neuf pieds six pouces sur la ligne opposée vers la rue Julia, faisant face à une allée de quatre pieds de large et de trente-huit pieds de profondeur sur la ligne du fond faisant face à une allée de vingt-cinq pieds de large, le tout d'après un plan annexé à un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 17 mai 1875. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquise par achat comme suit, à savoir: dont la moitié mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Dryades sur quatre-vingt deux pieds de profondeur et à peu près trente-et-un pieds six pouces de largeur dans le fond de George Synder, conformément à un acte passé pardevant Théodore O. Stark, notaire en cette ville, en date du 19 juin 1854, et dont l'autre moitié mesure trente-huit pieds de face sur la dite allée, de vingt-cinq pieds de largeur sur soixante-huit pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne vers la rue Delord, soixante-sept pieds six pouces, plus ou moins de profondeur, sur l'autre ligne faisant face à la dite allée, de quatre pieds de largeur et à peu près trente-et-un pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond, et acquis de George Synder, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, en date du 21 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 mai, 25—juin 1,8,15,20

Peter Finck vs Mme A. S. Lacey et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5432—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 13 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Newton, Homer, Chestnut et Elmire, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans un morceau de terre communément appelé Belleville, sur un plan du dit morceau de terre dressé par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 27 juillet 1876, annexé à un acte passé dans le bureau de William H. Seymour, notaire, en date du vingt cinq juin 1880. Les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: le lot No 1 forme le coin des rues Chestnut et Homer et a une façade de trente-deux pieds un pouce et cinq lignes sur la rue Chestnut, sur une profondeur et façade à la rue Homer de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds cinq pouces de face à la dite rue Chestnut, sur une profondeur de cent vingt pieds; le lot No cinq mesure trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et le lot No vingt-quatre mesure trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant la propriété acquise par Mme A. S. Lacey, défenderesse, des receveurs de la "Atlas Insurance Company", conformément à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 1er février 1879, titres enregistrés au bureau des transferts, livre 109, folio 718.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11mai—11 18 25 juin 1 8 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District Sur les rues Royale, Enghien et Espagne.

Comptant au moment de la vente.

Succession de J. W. Gérard.

No. 3231.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, le 1er juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles en vertu d'un jugement dans la sus-dite affaire, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 mai 1882, et signé le 22 mai 1882, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites.

1° La maison de résidence à deux étages, en briques, 515 rue Royale, coin Enghien, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Enghien et Port. Le terrain mesure 24 pieds de face à la rue Royale, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Enghien—une maison de résidence de famille simple et confortable, actuellement occupée par le major T. B. Coupland, à lui louée jusqu'au 1er octobre 1882.

2° Le cottage en briques à deux étages, Nos 9, 11 et 13 rue Espagne, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Espagne, Enghien, Victoire ou Decatur et Levée ou North Peters. Le terrain est désigné par le No 11 et mesure 60 pieds de façade rue Espagne sur 60 de profondeur; les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages en briques portant le No 9 de la rue Espagne, et un cottage double à un étage en briques, et à deux étages en bois bâtisses de derrière portant les Nos 11 et 13 de la rue Espagne.

Conditions: Comptant, et les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1882 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant William J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 mai—juin 3 10 17 24 juillet 1

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Clark & Hofeline vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 5494.

Le contenu de l'imprimerie située au No 112 rue Gravier.

Comprenant presses à imprimer, machines à vapeur, bouilloires, rayons pour casses, marbres, caractère d'imprimerie, gallées, racks, papier et divers objets dont l'énumération serait trop longue.

—AUSSI—

Le bail du dit local No 112 rue Gravier, finissant le 30 septembre 1882, au taux de Quatre-Vingt-Dix piastres par mois, dont il sera donné lecture au moment de la vente.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureaux No 56 rue Royale.—MARDI, 30 mai 1882, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, sur les lieux No 112 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mai 1882, pour le prix qu'elle rapportera—

Le contenu de la susdite imprimerie No 112 rue Gravier, et le bail non expiré du dit local.

Conditions—Comptant sur les lieux.

19 mai—19 27 30

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente positive pour effectuer un partage.

Maison rue Urquhart, No. 33, près de la rue Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 juin 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles:

Un lot de terre mesurant 32 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Urquhart, entre les rues Annette et St Antoine, sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble une maison de six chambres, lieux d'aisance, etc, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque à 8 pour cent d'intérêt, avec toutes les clauses pénales d'usage. 10 pour cent comptant seront requis de l'acquéreur sur le montant de la vente.

28mai

VACHERIE.

Succession de Jean Lapassatet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 5054—

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 1er juin 1882, à midi précis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1882—Division E—il sera vendu pour le compte de la succession, à l'encoignure des rues St-Claude et Pologne—

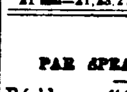

17 vaches laitières, 1 taureau, 1 cheval, 1 mulet, 1 charrette à lait, 1 do. à provision, harnais, bidons, 24 têtes de volailles, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

Condition—Comptant, sur les lieux.

25 mai—25 27 28 30. 1 juin.

PAR C. E. GIRARDEY

ATTENTION

Membres de Congrégations et de Sociétés,

LA SYNAGOGUE JUIVE,

Une magnifique bâtisse en briques rue Remparts, entre St. Louis et Conti.

Vente positive à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan—

La maison centrale et bien située, en briques et à deux étages, connue comme la SYNAGOGUE JUIVE, située rue des Remparts, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Conti et St. Louis.

Le terrain mesure 53 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue des Remparts, sur 131 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant une devanture imposante et monumentale, marches en granit et grandes entrées, et a des ouvertures sur les côtés, donnant beaucoup d'air et de lumière.

L'intérieur est richement fini, avec galerie et plafond; la propriété est entourée par un grillage en fer. Les membres de congrégations ou de sociétés ne sauraient trouver de propriété plus convenable. Elle est en parfait état, à l'exception d'une petite partie de l'étage inférieur qui a été endommagée lorsque les bancs ont été enlevés.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à 1, 2, 3 et 4 ans pour billets spécialement garantis par privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance au détenteur des billets et dépôt habituel de 10 pour cent au comptant sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Dreyfus, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 mai—21,23,27 à la vente.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Résidence élégante pour famille

Coin des rues Prieur et Dumaine.

Maison et terrain dans le fond de la susdite encoignure sur la rue Prieur entre Dumaine et St. Philippe.

Succession de Charlotte Coralie Bellocq épouse décédée de P. G. Gibert.

No 4176 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un et conformément à un jugement de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 15 mai 1882, et signé le 19 mai 1882 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, St-Philippe et Johnson, formant le coin des rues Dumaine et Prieur et désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mai 1882 et mesurant, au pied américain, 75 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 189 pieds 5 pouces et 1 ligne et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 129 pieds 5 pouces 1 ligne, à quel point le dit lot s'élargit de 76 pieds 4 pouces et a une autre profondeur sur une ligne oblique s'étendant vers la rue St Philippe de 53 pieds 9 pouces 2 lignes et une largeur sur la ligne du fond, s'étendant parallèlement à la rue Dumaine de 130 pieds 1 pouce 7 lignes.

Les améliorations comprennent une belle résidence de famille bien bâtie, en bois, à deux étages et recouverte en ardoises, avec balcons en fer et couvertures sur les deux rues Dumaine et Prieur, et contenant au 1er étage un grand corridor, salons doubles avec portes à coulisses, boudoir avec galerie sur le côté, salle à manger avec office, cuisine et 2 autres chambres, cave et grande galerie de côté, escalier, lieux d'aisances, et au second étage 3 chambres à coucher, 2 boudoirs et corridor dans le corps de logis principal et 4 chambres à coucher et cabinets avec galeries sur les deux côtés, escaliers et lieux d'aisances dans la bâtisse où se trouve la cuisine.

La maison est parfaitement finie, avec corniches et pièces de centre avec devants de cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger, et le gaz partout. Il y a aussi sur le terrain une bâtisse à un étage contenant chambre à bain, chambre pour emmagasiner le bois et le charbon, aussi une grande chambre à laver, poulailler, remise, écurie et chambre à fourrage, 4 grandes cuves, puits avec pompe, etc.

Le jardin, très spacieux, est arrangé avec goût; il comprend des plates-bandes, cercles et dessins et est orné d'un grand nombre d'arbres projetant de l'ombre, de plants de fleurs; il y a un kiosque et une serre. Les cours sont briquetées et les allées du jardin sont coquillées.

2° Un autre terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et carré d'îlet contigu au précédent à l'arrière, désigné par la lettre B, sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 19 mai 1882, et mesurant, au pied américain 30 pieds de face rue Prieur, sur une profondeur de 130 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté de la rue Dumaine, et de 119 pieds 3 pouces et 6 lignes de l'autre côté, celui de la rue St. Philippe, et a une largeur dans le fond de 31 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, retirée de la rue et ayant 4 chambres et une bâtisse attenante de 2 chambres, aussi une cuisine en bois à un étage ayant 2 chambres, 2 citernes, lieux d'aisances, etc. etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit d'un et deux ans, en billets d'acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, garantis par hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeurs, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement à la maturité.

Les acquéreurs devront tenir les propriétés assurées pour le montant du crédit et transfert de la police d'assurance au détenteur des billets, et sera de plus requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant ——, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 mai—20,27 30—3,10,17,24

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

AGREABLE RESIDENCE

—SUR LE—

BAYOU ST-JEAN,

Près du dépôt des chars de la N. O. City R. R. Co.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune—

Un vaste terrain de valeur situé dans le Second District de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant à peu près 262 pieds 6 pouces de face au Bayou St-Jean (rue du Port) 290 pieds 2 pouces de face au Bayou St Jean (ancien chemin coquillé), 300 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété du City Rail Road et 280 pieds 2 pouces sur la ligne plus près de la rue Esplanade, dans l'îlet borné par le Bayou St-Jean au coude de la rue du Port et le Vieux Chemin Coquillé, Esplanade et Télémaque.

Les améliorations comprennent une agréable résidence en bois, pour famille, solidement construite, à une élévation d'environ 6 pieds de terre, ayant une grande façade, galeries à l'arrière, vaste corridor au centre, salon et salle à manger, 2 chambres à coucher, office, etc., au rez-de-chaussée, cuisine, chambre à provision et chambre à bain, 2 chambres bien finies et corridor dans la mansarde, grande écurie et remise. Une autre bâtisse solidement construite avec 3 chambres et galerie, grande cour, poulailler, arbres fruitiers, magnifiques pacaniers, orangers et autres arbres, grande vigne de [illegible], fleurs, arbustes, allées, etc; le tout conformément à un plan de E. A. de Armas, député voyer de ville. La propriété est en bon état et peut être occupée immédiatement. Il est inutile d'en continuer la description, la propriété étant si bien connue. Ceux qui désireraient visiter la propriété devront s'adresser aux encanteurs pour des cartes d'entrée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie et toutes les autres clauses. L'acquéreur aura à rembourser les primes d'assurances non expirées et assurer la propriété pour un montant à être fixé par le vendeur et transférera la police d'assurance au porteur des billets; il devra assumer le paiement des taxes de l'année 1882 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mai—

Placement d'argent rémunérateur.

No 72 rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon, maison de résidence en briques à deux étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Royale, Bourbon, St. Pierre et Toulouse, mesurant, d'après un plan d'Edgar Pilié, architecte, 24 mai 1882, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue St. Pierre, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 128 pieds 5 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages, ayant six chambres avec cabinet, vestibule, balcon sur la rue et galerie de derrière, lieux, etc., maison portant le numéro municipal 72 de la rue St. Pierre. Elle est louée $30 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans, en billets garantis par privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, et la vente sans évaluation en cas de procès pour faire payer les dits billets.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1882 et, au cas où il ne se conformerait pas aux stipulations du contrat de payer le prix en moins de quinze jours de la date de la vente, il sera en défaut par sa seule omission de le faire. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Les propriétés devront être assurées par les acquéreurs pour un montant qui conviendra au vendeur, il transférera la police d'assurance au détenteur des billets, et remboursera les primes non échues de l'assurance.

L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28mai—

POUR CAUSE DE DEPART.

Magnifique ameublement de chambre à coucher, en noyer noir, avec armoire à glace et lit Victoria.

Splendide ameublement de chambre à coucher, en noyer noir, avec lit Victoria.

Riche ameublement de salon en noyer noir, en crin et gravures rares.

Tapis de Bruxelles, ornements et pendules de cheminée.

Meubles de salle à manger en noyer noir.

Chaises à bras, berceuses, chaises pliantes, lounges, tables, bureau pour écrire, miroirs de cheminée, devants de cheminée, corniches, stores de fenêtres, porte chapeaux, toiles cirées, sideboards, matelas, oreillers, argenterie plaquée, faïence, lavabos, toilettes, baignoires, crachoirs, et maints articles trop nombreux à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—MARDI, 30 mai 1882, à 11 heures A. M., il sera vendu, au No 305 rue Bienville, entre Claiborne et Derbigny, le contenu des dits lieux, comprenant en partie les articles sus-nommés.

Conditions—Comptant.

N. B.—Tous ces articles sont presque neufs et n'ont été en usage que peu de temps; ils sont dignes de l'attention des personnes tenant maison et des spéculateurs. 27mai—

VINCENT MICAS,

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

Seul propriétaire de l'Amer-Aromatique de

PEYCHAUD,

Agent pour les Champagnes

Duc de MONTEBELLO

ET

IMPÉRIAL COOK,

Importateur-général de liqueurs et vins fins. A vendre, en gros et en détail.

No 90 RUE CAMP,

—ET—

116 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Pour les enfants par cuillerées à café, de 1 à 2, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gendet, 183 rue Douane.	
E. L. Tasey, M. D.	C. Délery, D. M. P.
E. Harrison	Candeville, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D.	26 rue St-Charles.
Dr Faget.	Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P.	Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur bouteilles portent le nom du fabricant.

4 déc—5 mois DMJ

MAISON FRAPPART

MANDEVILLE, Lne.

CETTE MAISON, récemment construite, possède tous les agréments d'un hôtel de premier ordre. Faisant face au lac dans l'endroit le plus ombreux de Mandeville il a des Chambres grandes et fraîches et des cottages pour familles.

La table est pourvue de ce que le marché de la Nouvelle-Orléans offre de mieux.

Pas de système de table-d'hôte.—Repas servis à toute heure.

Ayant le Restaurant du bateau New Camelia, les occasions de pourvoir à nos hôtes tout le confort désirable, sont sans égales.

ED. FRAPPART, Gérant.

30 avril—Sa—4 mai

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 27 mai 1882.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A M A 1 HEURE P M.

LISTE DES MESSIEURS.

Bacarizza & Co	Billeri Francesco
Chesta Nicolo	Mathews, Lupino A
Marino Rosino	Nicolo Signor
Palverino Andrea 2	Bugar Jean
Saltaburraggio Bernardo.	

LISTE DES DAMES.

Benoit Eugénie mlle	Chauris mlle
Loufrance Catherine mme	Marino Rosine mlle

W. L. McMILLAN, Maître de Poste.